

# PROJET DE DELIBERATION



Médiathèque

**OBJET : REAMENAGEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE ET RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DES CHAPÉLIES – DEMANDE DE SUBVENTION À LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc COMAS, Maire Adjoint**

## Synthèse

*Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD), l'État accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que l'équipement et l'aménagement des bibliothèques. À ce titre, la Ville de Brive sollicite une aide de l'État auprès de la DRAC Aquitaine - Limousin - Poitou-Charente*

Une modernisation des établissements, des collections et des services du réseau de lecture publique de la Ville de Brive est actuellement en cours, afin de mieux adapter l'offre aux pratiques et aux attentes du public. Dans ce contexte, deux opérations ont été décidées et programmées : d'une part, le réaménagement des collections et des espaces de la médiathèque, et d'autre part, la relocalisation de la bibliothèque des Chapélies.

Le réaménagement des collections et des espaces de la médiathèque vise à mettre en place une présentation plus claire, plus lisible et plus cohérente des collections, et permettra de proposer en prêt davantage d'ouvrages. Avec l'aménagement de nouveaux espaces de lecture, plus accessibles et plus pratiques, il offrira également une amélioration de l'agencement et du mobilier intérieur, plus moderne, plus chaleureux et plus convivial, afin d'améliorer l'accueil des usagers et leur séjour sur place au sein de la médiathèque.

Le coût global de cette opération est estimé à 85.800 € HT, composé de l'acquisition de mobilier pour l'aménagement intérieur des espaces, l'accueil du public, le rangement et la présentation des collections, la signalétique, ainsi que de l'acquisition de ressources et de collections numériques.

La relocalisation de la bibliothèque des Chapélies a été décidée dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine en cours dans ce quartier : en effet, l'étude de la mise en accessibilité des locaux actuels de la bibliothèque, jusqu'alors répartis sur deux niveaux non accessibles aux personnes à mobilité réduite, s'étant révélée peu fonctionnelle, complexe et coûteuse, il a été décidé de relocaliser la bibliothèque dans de nouveaux locaux.

À l'occasion de cette relocalisation, l'aménagement intérieur de la bibliothèque sera repensé et le mobilier renouvelé. Cette évolution s'inscrit dans une volonté d'offrir davantage de modernité et de convivialité au public usager, en améliorant en profondeur l'accessibilité et la visibilité de l'établissement ainsi que l'organisation des collections, des espaces et de l'accueil du public. Un complément du fonds documentaire existant ainsi que la constitution d'un nouveau fonds de CD et de DVD seront également proposés au public sur ce site. L'objectif est ainsi de réaffirmer l'attrait de la bibliothèque, comme pôle de ressource documentaire mais aussi comme lieu de vie pour les habitants.

Le coût global de cette opération est estimé à 650.000 € HT, composé de l'acquisition du local, des travaux de second œuvre et de la maîtrise d'œuvre, de l'aménagement intérieur en matériel et mobilier, et des acquisitions des collections.

Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD), l'État accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que l'équipement et l'aménagement des bibliothèques. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers.

À ce titre, la Ville de Brive peut déposer une demande de subvention auprès de la DRAC Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes afin de solliciter une aide de l'État pour le financement du réaménagement intérieur de la médiathèque et de la relocalisation de la bibliothèque des Chapélies.

La nature et les montants de la demande de subvention correspondant à ces deux opérations sont présentés en annexe.

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter une aide de l'État pour le financement du réaménagement intérieur de la médiathèque et de la relocalisation de la bibliothèque des Chapélies,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.